

**PROVINCE DE QUÉBEC, LE 4 NOVEMBRE 2019  
MUNICIPALITÉ DE ST-JOSEPH-DE-LEPAGE**

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE ST-JOSEPH-DE-LEPAGE.**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance d'assemblée extraordinaire du conseil municipal de St-Joseph-de-Lepage. Tenue le lundi, (4) novembre 2019 à 21h32 au Centre Lepageois.

Étaient présents: Mesdames les conseillères : Myriam St-Laurent et Josée Martin, messieurs les conseillers : Ghislain Vignola et Jasmin Couturier. Absent : Yann-Érick Pelletier, Hugo Béland

Tous formants quorum sous la présidence de monsieur Magella Roussel, maire.

Tammy Caron, dg-sec-très, est aussi présente.

Les membres du conseil municipal présents et renoncent individuellement aux procédures de l'avis de convocation pour la tenue de la présente, à savoir une assemblée spéciale. Leurs signatures sont en annexe au procès-verbal de ladite assemblée.

Avis spécial vous est par la présente donné par la soussignée qu'une session spéciale du conseil de cette municipalité est convoquée par le maire Magella Roussel, et qu'il y sera pris en considération le sujet suivant, à savoir :

**DROIT DE VETO DU MAIRE (C.M. 142)**

Puise le maire a utilisé son droit de veto sur la résolution 2019-210 conformément à l'article 142 du Code municipal du Québec, cette dernière est soumise à la considération du conseil municipal :

**« 2019-210                    ÉQUIPEMENT-TRACTEUR**

*Il est proposé par Madame Myriam St-Laurent appuyé par Monsieur Hugo Béland et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage de procéder à l'achat d'un tracteur Massey Ferguson M1652 année 2012 avec un souffleur Normand n74-240 TRC, avec fourche à palette, gratte Walco 6 pieds neuve et une gratte à neige de modèle HLA modèle 1800 avec une garantie de 2 ans motopropulseur avec transport inclus pour un total de 40 680\$ avant taxe à Machinerie JNG Thériault inc.. Les fonds seront pris dans le surplus accumulé non affecté. »*

**1. 2019-231**

**ÉQUIPEMENT-TRACTEUR**

*Considérant que le maire a utilisé son droit de veto concernant la résolution 2019-210;*

*Considérant que la municipalité désire procéder équitablement pour la recherche d'un tracteur et équipements et recommencer le processus de demande de prix;*

*Pour  
recommencer le processus  
Jasmin Couturier  
Josée Martin  
Ghislain Vignola*

*contre  
recommencer le processus  
Myriam St-Laurent*

*et résolu que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage de recommencer le processus de demande de prix à des fournisseurs pour l'achat d'un tracteur de forces entre 50-60 hp, avec loader et souffleur.*

**PROVINCE DE QUÉBEC, LE 4 NOVEMBRE 2019  
MUNICIPALITÉ DE ST-JOSEPH-DE-LEPAGE**

**2. 2019-232**

**FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Madame Myriam St-Laurent et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 21h46.

\_\_\_\_\_  
**Magella Roussel, maire**

\_\_\_\_\_  
**Tammy Caron, dir. gén. sec-trés.**

**Approbation des résolutions**

Je, *Magella Roussel*, maire de la Municipalité de St-Joseph-de-Lepage, approuve les résolutions votées lors de la séance extraordinaire du 4 novembre 2019, tenue à la salle du conseil du Centre Lepageois, 70, rue de la Rivière, à 21h46.

En signant ce document, cela équivaut à la signature et à l'approbation de chaque résolution votée lors de cette séance, exception faite de la/ou des résolutions suivantes : \_\_\_\_\_, le tout conformément à l'article 142 du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Magella Roussel, maire